



**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUIN 2021**

Le Président indique à l'Assemblée n'avoir reçu aucune remarque quant au Procès-verbal du 9 Juin 2021. Aucune observation n'étant émise, il soumet le Procès-verbal à l'Assemblée.

**Le comité Syndical, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Comité Syndical 9 Juin 2021.

**DELIBERATIONS**

**2. DEROGATION A L'OBLIGATION DE CLASSEMENT DU RESEAU DE CHALEUR DU SICSEF**

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**DECIDE** de déroger à l'obligation de définir les zones de développement prioritaires au sein desquelles le raccordement au réseau de chaleur deviendrait obligatoire, l'objectif étant de limiter les risques de dégradation des conditions du service public pour les abonnés du réseau de chaleur,

**CONFIRME** la volonté du SICSEF de déroger au classement automatique du réseau de chaleur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans la mesure où les conditions de production de chaleur ne sont pas réunies pour permettre le raccordement de nouveaux abonnés sur le territoire de la délégation de service public.

La séance est levée à 21 h 45.



Xavier MELKI  
  
Président du SICSEF  
Maire de Franconville  
Conseiller régional Ile de France